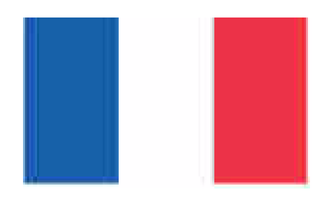
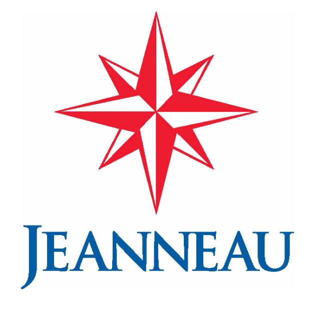
CAP CAMARAT 715 WA



MANUEL DU PROPRIÉTAIRE





SPORTS & LOISIRS

SOMMAIRE

CAP CAMARAT 715 WA FR Code : 084796 Nombre total de pages : 62
Mise à jour 04/2010
Indice G

HISTORIQUE DES MISES À JOUR

- Indice A 03/06/2005
- Indice B .... Page 51 .... 21/06/2006
- Indice C .... Page 17 .... 05/2007
- Indice D .... Sommaire, Page 6, 32, 49 .... 04/2008
- Indice E .... Page 24 .... 05/2009
- Indice F 10/2009
- Indice G 04/2010

BIENVENUE À BORD

Madame, Monsieur,

Vous venez de prendre livraison de votre nouveau bateau JEANNEAU et nous vous remercions de la confiance témoignée par l'acquisition d'un bateau de notre marque. Toute l'équipe JEANNEAU vous souhaite la bienvenue à bord.

Un JEANNEAU est fait pour durer, chaque bateau fait l'objet de soins attentifs dans les moindres détails, depuis sa conception jusqu'à sa mise à l'eau afin de vous apporter, durant de nombreuses années, les joies que vous en attendez.

Ce manuel a été établi pour vous aider à utiliser votre bateau avec plaisir, confort et sécurité. Il contient les détails du bateau, les équipements fournis ou installés, les systèmes et des indications pour son utilisation et son entretien. Certains des équipements décrits dans ce manuel peuvent être optionnels.

Votre concessionnaire JEANNEAU saura vous conseiller et vous aider pour l'utilisation et l'entretien de votre bateau.

Lisez attentivement ce guide d'utilisation / manuel du propriétaire et familiarisez vous avec votre bateau avant de l'utiliser.

Mieux vous le connaîtrez et plus vous prendrez de plaisir à sa barre.

La mer est une source d'enseignement. La prudence basée sur une connaissance de ses propres limites et celles de son bateau est l'apanage du marin accompli.

Même lorsque votre bateau y est adapté, les conditions de mer et de vent correspondant aux catégories de conception A, B, C et D peuvent varier, allant de conditions sévères à de fortes tempêtes, sujettes aux dangers de vagues et de fortes rafales anormales et sont par conséquent des conditions dangereuses, dans lesquelles seul un équipage expérimenté, en bonne forme et entraîné, manoeuvrant un bateau bien entretenu, peut naviguer de manière satisfaisante.

Ce guide d'utilisation / manuel propriétaire n'est pas un cours sur la sécurité en navigation ou sur le sens marin. Si c'est votre premier bateau ou si vous changez de type de bateau, lequel ne vous est pas familier, pour votre confort et sécurité, assurez-vous d'obtenir une expérience de prise en main et d'utilisation avant "d'assumer le commandement" du navire. Votre vendeur, votre fédération nautique internationale ou votre yacht club, sera très heureux de vous conseiller les écoles de mer locales ou les instructeurs compétents.

Assurez-vous que les conditions de mer et de vent vont correspondre à la catégorie de votre bateau, et que vous-même et votre équipage êtes capables de manoeuvrer le bateau dans ces conditions.

Consultez toujours une prévision météorologique avant toute sortie en mer.

Conservez ce guide d'utilisation / manuel du propriétaire dans un endroit sûr et remettez le au nouveau propriétaire lors de la vente de votre bateau.
Il est recommandé de conserver jointes à ce manuel les notices délivrées par les constructeurs des équipements du bateau (accessoires...).

INTRODUCTION

Une passion commune, la mer, nous réunit : nous, JEANNEAU, en tant que constructeur de bateaux et vous, qui voulez vivre votre passion au gré des flots.

Nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue dans la grande famille des propriétaires de bateaux JEANNEAU et nous tenons à vous en féliciter.

Ce manuel a été établi pour vous aider à utiliser votre bateau avec plaisir, confort et sécurité. Il contient les détails du bateau, les équipements fournis ou installés, les systèmes et des indications pour son utilisation et son entretien.

Nous vous recommandons de lire le manuel attentivement avant de prendre la mer afin d'en tirer le maximum de satisfactions et d'éviter toute détérioration et surtout tout ennui ultérieur. Familiarisez-vous avec le navire avant de l'utiliser.

Soucieux de vous faire profiter au maximum des évolutions technologiques, des nouveaux équipements ou matériaux, de notre propre expérience, les bateaux sont régulièrement améliorés. C'est pourquoi, les caractéristiques et les renseignements ne sont pas contractuels, ils peuvent être modifiés sans avis préalable et sans obligation de mise à jour.

Conçu selon les exigences de la norme ISO 10 240, ce manuel à vocation générale peut parfois énumérer certains équipements ou accessoires et peut traiter de sujets qui n'entrent pas dans le standard de votre bateau. En cas de doute, il conviendra de vous reporter à l'inventaire remis lors de son acquisition.

Notre réseau de distributeurs agréés JEANNEAU sera à votre entière disposition pour vous aider à découvrir votre bateau et sera le plus apte à en assurer l'entretien.

Si c'est votre premier bateau ou si vous changez de type de bateau, lequel ne vous est pas familier, pour votre confort et sécurité, assurez-vous d'obtenir une expérience de prise en main et d'utilisation avant "d'assumer le commandement" du navire. Votre vendeur, votre fédération nautique internationale ou votre yacht club, sera très heureux de vous conseiller les écoles de mer locales ou les instructeurs compétents.

Même si tout a été prévu et conçu pour la sécurité du bateau et de ses utilisateurs, n'oubliez pas que la navigation est hautement dépendante des conditions météorologiques, de l'état de la mer et que seul un équipage expérimenté, en bonne forme physique, manoeuvrant un bateau bien entretenu, peut naviguer de façon satisfaisante.

Les conditions de mer et de vent correspondantes aux catégories de conception A, B ou C sont variables et restent ouvertes aux risques de vagues ou de rafales anormales. Une totale sécurité ne peut donc jamais être garantie, même si votre bateau répond aux exigences d'une catégorie.

Consultez toujours une prévision météorologique avant toute sortie en mer.
Assurez-vous que les conditions de mer et de vent vont correspondre à la catégorie de votre bateau, et que vous-même et votre équipage êtes capables de manoeuvrer le bateau dans ces conditions.

La mer et l'eau ne sont pas l'environnement naturel de l'homme et celui-ci se doit de respecter leurs lois et leurs forces.

Adaptez l'utilisation de votre bateau à son état qui se détériore avec le temps et l'usage.

N'importe quel bateau, aussi solide soit-il, peut être sévèrement endommagé s'il est mal utilisé. Cela n'est pas compatible avec une navigation sûre. Ajustez toujours la vitesse et la direction du bateau aux conditions de la mer.

La "COLREG", règlement international pour la prévention des abordages en mer, édité par l'Organisation Maritime Internationale, définit, dans le monde entier, les règles de barre et de route, les feux de navigation etc. Assurez-vous que vous connaissez ces règles et que vous avez à bord un fascicule qui les explique.

Dans de nombreux pays, un permis de conduire, une autorisation ou une formation sont demandés. Assurez-vous d'avoir cette autorisation légale avant d'utiliser le bateau.

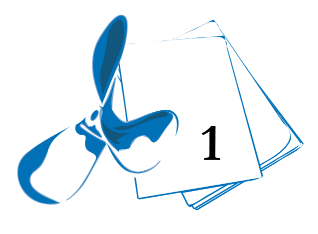
Utilisez toujours les services d'un professionnel expérimenté pour l'entretien, le montage d'accessoires et les petites modifications. L'autorisation écrite du constructeur ou de son représentant légal est obligatoire pour les modifications altérant les caractéristiques du bateau, notamment la disposition verticale des masses (pose de radar, modification du mât, changement de moteur etc.).

Pour les équipements essentiels ou optionnels (moteur, électronique etc.) se référer à leur manuel respectif livré avec le bateau.

Les usagers du bateau sont avisés que :

- Tout l'équipage doit recevoir un entraînement approprié.
- Le bateau ne doit pas être chargé au-delà de la charge maximale recommandée par le constructeur, notamment en ce qui concerne le poids total des provisions, des équipements divers non fournis par le constructeur et des personnes à bord. La charge du bateau doit être correctement répartie.
- L'eau des cales doit être maintenue à son minimum.
- La stabilité est réduite lorsqu'il est ajouté du poids dans les hauts.
- En cas de gros temps, les panneaux, coffres et portes doivent être fermés pour minimiser le risque d'entrée d'eau.
- La stabilité peut être réduite lorsqu'on remorque un bateau.
- Les vagues déferlantes constituent des dangers importants pour la stabilité.
- Si votre bateau est équipé d'un radeau de survie, lisez attentivement son mode d'emploi. Le bateau doit avoir à bord tout le matériel de sécurité approprié (harnais, fusées, radeau de survie etc.) en fonction du type du bateau, du pays, des conditions météorologiques rencontrées etc.
- L'équipage doit être familiarisé avec l'utilisation de tout le matériel de sécurité et les manoeuvres de sécurité d'urgence (récupération d'un homme à la mer, remorquage etc.).
- Toute personne sur le pont doit porter un gilet de sauvetage ou une réserve de flottabilité. Notez que dans certains pays, il est obligatoire de porter en permanence une réserve de flottabilité homologuée.
- Une partie des informations est indiquée sur la plaque du constructeur fixée sur le bateau. Les explications de ces informations sont données dans les chapitres appropriés de ce manuel.

Gardez ce manuel en lieu sûr et transmettez-le au nouveau propriétaire si vous vendez le bateau.



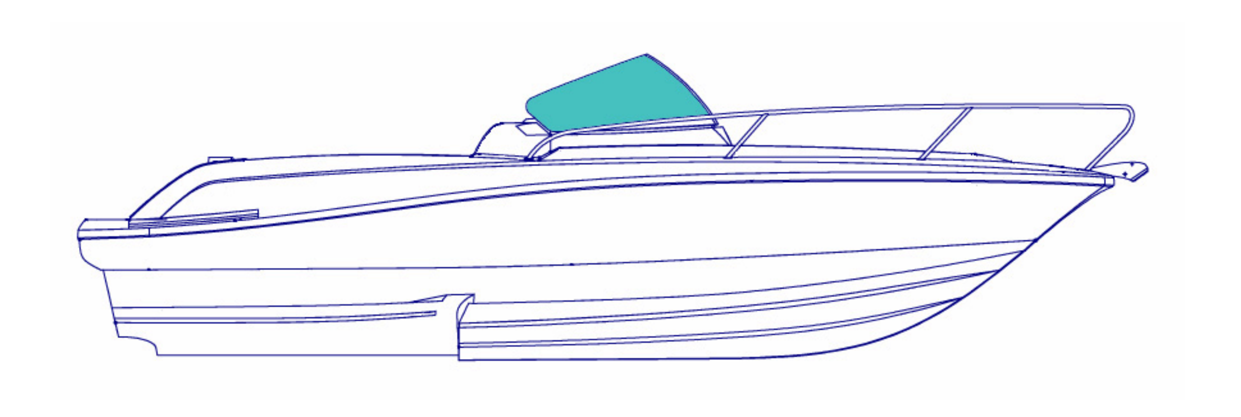
CARACTÉRISTIQUES ET GARANTIE

VOTRE BATEAU

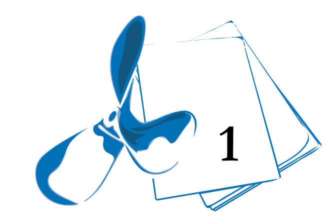
CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

CARACTÉRISTIQUES

Longueur hors tout .... 7,15 m/23’ 5"
Longueur coque .... 6,85 m/22’ 5"
Maître bau .... 2,55 m/8’ 4"
Tirant d'eau .... 0,53 m/1’ 7"
Tirant d'air - Bateau lège .... 1,53 m/5’"
Déplacement lège .... 1 669 kg/3 680 lbs
(Masse à vide + Masse moteur HB le plus lourd +Masse de la batterie la plus lourde + Masse mouillage + Équipements extérieurs mobiles)
Déplacement en charge maximale .... 3 031 kg/6 683 lbs
Charge maximale recommandée par le constructeur .... 1 362 kg/2 996 lbs
Comprenant : La masse des personnes autorisées à bord (75 kg par adulte) ; l'approvisionnement ; les charges additionnelles ; les équipements optionnels ; le radeau de survie ; la marge sur charge.
Masse totale des liquides (tous réservoirs pleins) .... 283 kg
Capacité d'eau .... 55 l/15 US gal
Capacité carburant .... 285 l/75 US gal
Puissance moteur recommandée .... 250 HP (187 kW - 250 CV)
Catégorie CE .... C (8 personnes)
Architecte .... Garonni Design / Michael Peters Yatch Design / B.E. Jeanneau



Le moteur est le moyen principal de propulsion du CAP CAMARAT 715 WA.



CATÉGORIE A

Ce bateau est conçu pour naviguer dans des vents pouvant dépasser la force 8 Beaufort et dans des vagues de hauteur significative de 4 et plus, et dans une large mesure auto-suffisants. Les conditions anormales telles que les ouragans sont exclues.

De telles conditions peuvent se rencontrer dans des grandes traversées, par exemple à travers les océans, ou à proximité de côtes, lorsque l'on n'est pas protégé du vent et des vagues sur plusieurs centaines de milles nautiques.

CATÉGORIE B

Ce bateau est conçu pour naviguer dans des vents ne dépassant pas la force 8 Beaufort et dans les vagues correspondantes (vagues de hauteur significative inférieur ou égale à 4).

De telles conditions peuvent se rencontrer dans des navigations au large, ou à proximité de côtes, lorsque l'on n'est pas protégé du vent et des vagues sur plusieurs centaines de milles nautiques. Ces conditions peuvent également se rencontrer dans des mers intérieures de taille suffisante pour pouvoir donner la hauteur de vague en question.

CATÉGORIE C

Ce bateau est conçu pour naviguer dans des vents ne dépassant pas la force 6 Beaufort et dans les vagues correspondantes (vagues de hauteur significative inférieur ou égale à 2).

De telles conditions peuvent se rencontrer dans des eaux intérieures exposées, dans des estuaires et dans des eaux côtières avec des conditions de temps modérées.

CATÉGORIE D

Ce bateau est conçu pour naviguer dans des vents ne dépassant pas la force 4 Beaufort et dans les vagues correspondantes (vagues occasionnelles de 0,5 de hauteur au maximum).

De telles conditions peuvent se rencontrer dans des eaux intérieures abritées et dans des eaux côtières par beau temps.

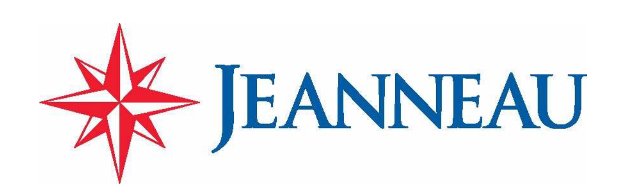
Note :

La hauteur significative de vague est la hauteur moyenne du tiers supérieur des vagues, qui correspond approximativement à la hauteur de vague estimée par un observateur expérimenté. Certaines vagues auront une hauteur double de cette valeur.

VOTRE BATEAU

Version	....
NOM DU BATEAU	....
NOM DU PROPRIÉTAIRE	....
ADRESSE	....
	....
	....
N° DE COQUE	....
N° DE SÉRIE	....
N° D'IMMATRICULATION	....
DATE DE LIVRAISON	....
N° DE CLÉ DE L'ENTRÉE	....
MARQUE DU MOTEUR	....
N° DE SÉRIE MOTEUR	....
N° DE CLÉ MOTEUR	....

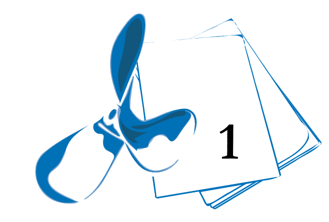
Votre agent



JEANNEAU (Établissement de la société SPBI)
BP 529 - 85505 LES HERBIERS cedex - FRANCE
Tel. (33) 02 51 64 20 20 - Fax (33) 02 51 67 37 65
Internet : http://www.jeanneau.com(fr).



CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE



Article 1

À la livraison du bateau, les parties signent le certificat de livraison remis par SPBI à cet effet, qui vaut accord de conformité de la part de l'acheteur-utilisateur.

La réception du bateau par l'acheteur-utilisateur faite sans réserve, vaut acceptation de l'état apparent du bateau en application des dispositions de l'article 1642 du Code Civil.

La mise en jeu de la garantie ne pourra être demandée que sous réserve :

- du retour au service Après-Vente de SPBI du volet du certificat de livraison et du coupon de garantie, lui revenant,
- de l'accomplissement des contrôles et révisions prescrits par SPBI, étant précisé que les éventuels frais tels que de manutentions, de transports, de stationnement, de convoyage, engagés pour la réalisation de ces opérations demeurent à la charge exclusive de l'acheteur-utilisateur.

Article 2

La garantie est valable 24 mois à dater du jour de la livraison du bateau au premier acheteur-utilisateur, et est strictement limitée, au choix du constructeur, au remplacement ou à la réparation gratuite de toutes les pièces reconnues défectueuses par les services techniques de ce dernier, et ce, sans indemnité d'aucune sorte.

Pour les organes et accessoires qui portent visiblement la marque d'un autre fournisseur, la garantie est limitée à la garantie offerte par ce fournisseur.

Article 3

À l'exception des prototypes, des bateaux RIGIFLEX, des bateaux exploités à titre professionnel ou spécialement conçus et/ou équipés pour la course, qui ne bénéficient d'aucune autre garantie contractuelle que celle précisée à l'article 2 ci-dessus, la structure de la coque, du pont et de la liaison entre ces éléments et celle de la quille à la coque, est garantie, contre tous vices de fabrication reconnus par les services techniques de SPBI, pendant une durée de 5 ans pour les voiliers monocoques et de 3 ans pour les bateaux à moteur et les voiliers multicoques.

Toutefois, tout événement portant atteinte à la structure et ne résultant pas d'un vice de fabrication garantie, qui aurait donné lieu ou non à réparation de la coque ou du pont, emporte annulation sans préjudice et sans délai de cette garantie.

Le délai commence à courir à partir de la première mise en service du bateau et au plus tard du dernier jour de l'année de son millésime, soit le 31 août de ladite année.

Cette garantie est strictement limitée à la réparation gratuite des vices de fabrication en nos usines ou par un atelier ou chantier habilité par nous et ce sans indemnité d'aucune sorte.

Article 4

Sont notamment exclus de la garantie précisée aux articles 1 et 2 ci-dessus :

- Les frais de transport du bateau et de toute pièce ainsi que les frais et/ou dommages éventuels consécutifs à l'impossibilité d'utilisation du bateau et/ou du matériel, qui sont à la charge de l'acheteur,
- Les détériorations ou avaries énumérées ci-après ainsi que leurs conséquences :
  - L'usure normale,
  - Les fissures, craquelures ou décoloration du gel-coat,
  - Les dommages résultant :
    - de transformations et modifications, ou réparations même partielles effectuées en dehors d'ateliers que nous avons habilités,
    - de l'inobservation des préconisations d'entretien précisées au livret remis avec le bateau, ou des règles de l'art,
    - d'une mauvaise utilisation, notamment d'un usage négligent, imprudent, abusif ou anormal,
    - de la participation à des compétitions,
    - de négligences quant à la prise de mesures conservatoires qui s'imposent,
    - d'un accident ou sinistre tel que notamment explosion, incendie, inondation, tempête, foudre, transport, émeute, vol, heurt,
    - de conditions de stockage ou de transport inadaptées.

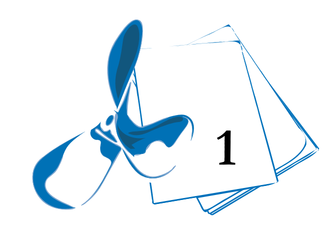
Article 5

La mise en jeu de la garantie prolonge le délai de garantie pendant une période égale à celle nécessaire à la réalisation des seuls travaux effectués sous garantie, à la condition toutefois que lesdits travaux requièrent inévitablement une immobilisation du bateau d'au moins 7 jours consécutifs.

Article 6

Pour bénéficier de la garantie définie ci-dessus, l'acheteur-utilisateur devra présenter dûment remplis le certificat de livraison du bateau et le document de garantie chaque fois qu'il demandera à en bénéficier et, à peine de forclusion, notifier par écrit à son concessionnaire-vendeur, le défaut ou le vice, d'une manière précise et motivée dans un délai de 15 jours à compter de sa découverte.

Le concessionnaire-vendeur doit informer le constructeur dans un délai de 8 jours à compter de sa réception, de la réclamation de l'acheteur-utilisateur, sous peine de devoir supporter les conséquences résultant de son retard.



Article 7

Les concessionnaires, agents ou revendeurs de JEANNEAU n'ont pas qualité pour modifier la garantie ci-dessus mais peuvent, pour leur propre compte et sous leur seule responsabilité, accorder d'éventuelles garanties supplémentaires qui ne peuvent en aucune manière engager le constructeur.

PRÉCAUTION AVANT TOUTE RÉPARATION

Contacter votre vendeur qui vous donnera les meilleurs conseils et les pièces détachées adaptées ou les matériaux pour les réparations que vous pouvez faire vous-même.

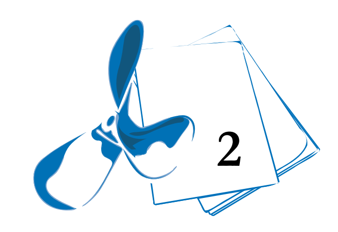
Il est préférable que les grandes réparations sur la coque ou sur le moteur soient faites par des professionnels. Votre vendeur est capable de faire ces réparations ou de mandater des personnes compétentes pour les faire.



DANGER

Contactez votre vendeur pour savoir ce qu'il est possible de faire et surtout ce que vous ne devez pas faire !

Vous pourriez mettre votre sécurité en danger et perdre votre garantie.



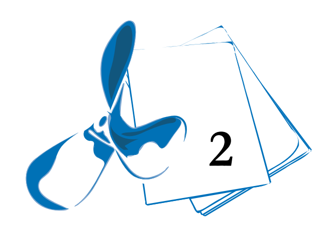
SÉCURITÉ

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

EMPLACEMENT DES EXTINCTEURS (ISO 9094-2)

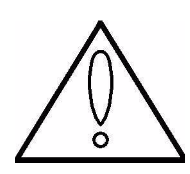
LUTTE CONTRE L'INCENDIE

ASSÈCHEMENT

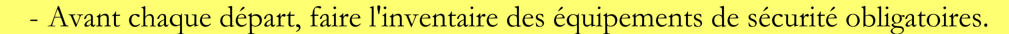


RADEAU DE SURVIE

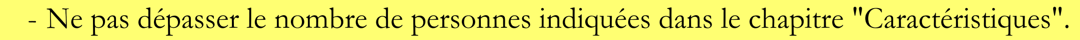
Laisser accessible en permanence le radeau de survie



AVERTISSEMENT



- Avant chaque départ, faire l'inventaire des équipements de sécurité obligatoires.



- Ne pas dépasser le nombre de personnes indiquées dans le chapitre "Caractéristiques".
- Sans tenir compte du nombre de personnes, le poids total des personnes et de l'équipement ne doit jamais dépasser la charge maximale recommandée par le constructeur.
- Utiliser les places assises prévues à cet effet.
- Fixer soigneusement les éléments mobiles lorsque le bateau est en route.



RECOMMANDATION

Avant de prendre le départ, lire attentivement la procédure de mise à l'eau indiquée sur le radeau.

RECOMMANDATION

Fermer la porte de la console en navigation par gros temps.

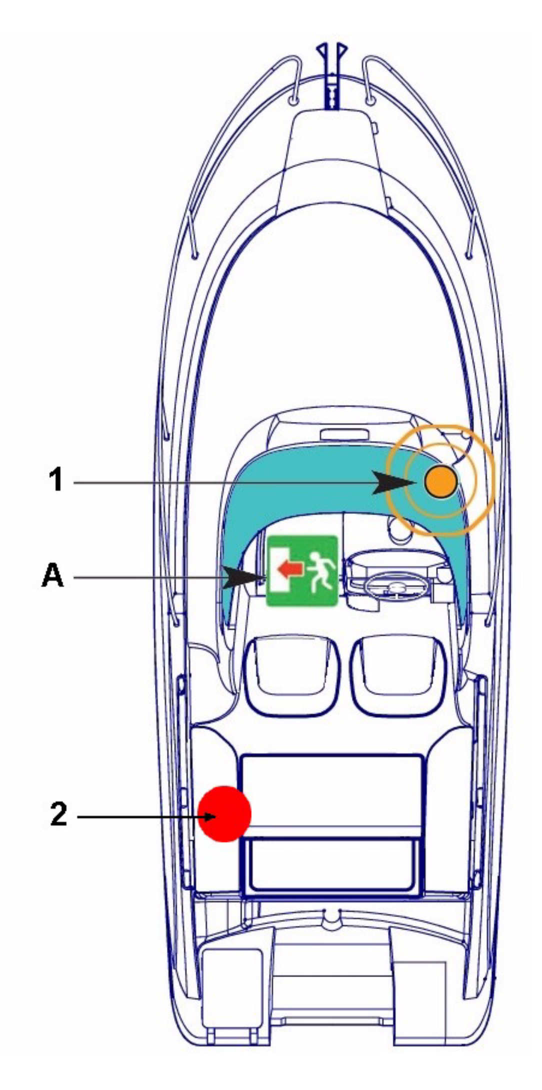
EMPLACEMENT DES EXTINCTEURS (ISO 9094-2)

D'autres emplacements sont possibles, les extincteurs devant se situer à moins de 5 m de toutes couchettes.

Un extincteur doit être placé obligatoirement à moins de 2 m de l'orifice extincteur.

Un extincteur ou une couverture anti-feu (ISO 1869) doit être placé à moins de 2 m de tout appareil à flamme.

Un extincteur doit se trouver à moins de 1 m du poste de barre.



Capacité minimale totale des extincteurs :
8A / 34B.

Pour le CAP CAMARAT 715 WA : 2 extincteurs de capacité minimale unitaire 5A / 34B.

1. Dans la cabine
2. Coffre de cockpit

 Issue de secours en cas d'incendie

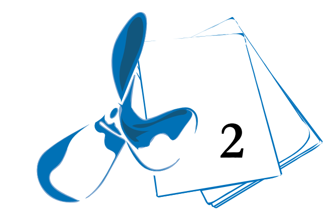
A. Porte de la cabine

DANGER

Risque d'incendie ou d'explosion pouvant résulter d'une mauvaise utilisation des systèmes en courant continu (Se reporter au chapitre Électricité).

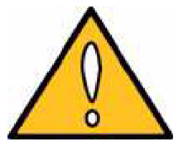
AVERTISSEMENT

Les extincteurs font partie de l'équipement obligatoire.



LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Répartir les extincteurs à des emplacements facilement accessibles et éloignés d'une source possible d'incendie.



DANGER

Prévoir un extincteur à portée de main en cas de reprise de feu.

Il est de la responsabilité du propriétaire ou du chef de bord de :

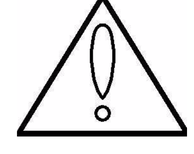
- Équiper le bateau en extincteurs.
- Faire vérifier les extincteurs conformément aux prescriptions indiquées.
- Remplacer les extincteurs par d'autres de caractéristiques équivalentes (capacité et résistance au feu équivalentes), si les extincteurs sont expirés ou déchargés.
- Informer l'équipage de :
  - la position et le fonctionnement des extincteurs,
  - La position des issues de secours.
- S'assurer que les extincteurs sont accessibles quand le bateau est occupé.
- S'assurer que les ouvertures de ventilation des compartiments moteur (et générateur si installé) soient bien dégagées.

Ne pas stocker les produits combustibles dans le compartiment moteur. Si des produits non combustibles sont conservés dans le compartiment moteur, ils doivent être fixés pour empêcher leur chute sur la machine et ne pas obstruer l'accès.

Ne pas entreposer de matériaux combustibles dans le compartiment moteur.

Si des matériaux non combustibles sont entreposés dans le compartiment moteur, ils doivent être assurés afin de ne pas risquer de tomber sur la machinerie et ne doivent obstruer ni l'accès vers le compartiment moteur ni sa sortie.

Les sorties autres que les portes ou panneaux de la descente principale équipés d'échelles installées en permanence doivent être identifiées à l'aide d'un symbole.

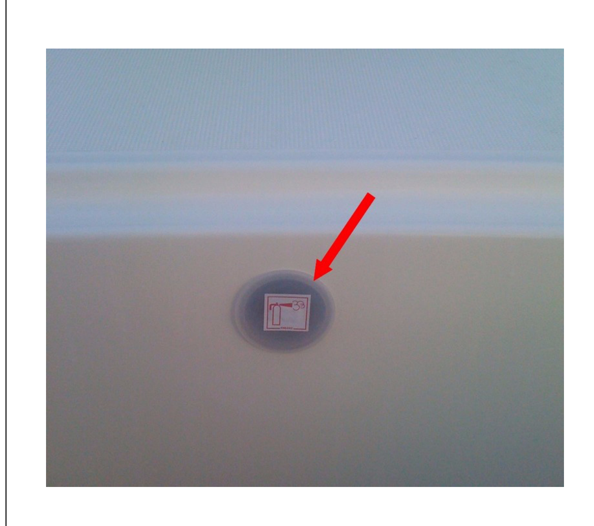


AVERTISSEMENT

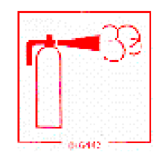
Le matériel de lutte contre l'incendie (extincteurs portatifs, couverture anti-feu et seau) doit impérativement être accessible en permanence et immédiatement.

Ne jamais :

- Obstruer les passages vers les issues de secours.
- Obstruer les commandes de sécurité (Vannes de fuel, interrupteurs électriques).
- Obstruer des extincteurs placés dans des équipets.
- Utiliser des lampes à gaz dans le navire.
- Modifier les systèmes du navire (électrique, gaz ou carburant).
- Remplir un réservoir pendant le fonctionnement d'un moteur.
- Fumer en manipulant des carburants.



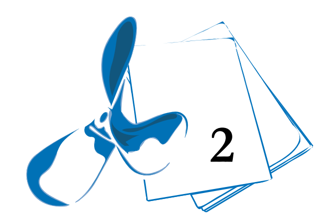
Orifice extincteur
Implantation : Coffre de cockpit



Un pictogramme facilite son repérage

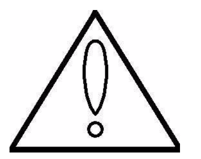
PROCÉDURE À APPLIQUER EN CAS D'INCENDIE MOTEUR :

- Arrêter le moteur.
- Couper l'alimentation électrique et l'alimentation en carburant..
- Projeter le produit extincteur.
- Attendre.
- Ouvrir les panneaux d'accès pour procéder aux réparations.



Garder les fonds propres. Vérifier la présence de vapeur de fuel à intervalles réguliers.

N'utiliser que des pièces de remplacement compatibles pour les extincteurs. Les pièces doivent comporter les mêmes indications ou être équivalentes techniquement pour leur résistance au feu.



AVERTISSEMENT

N'utiliser les extincteurs au **CO_2** que pour combattre les **feux électriques**.
Évacuer la zone immédiatement après la décharge pour éviter l'asphyxie.
Aérer avant d'entrer.

ASSÈCHEMENT

POMPE DE CALE ÉLECTRIQUE

La mise sous tension de la pompe de cale électrique s'effectue au tableau de bord.

Fonctionnement :
Les pompes de cale électriques sont reliées au circuit servitudes 12V. Pour permettre leur fonctionnement, il est nécessaire de mettre sous tension le circuit 12V en actionnant les coupe batteries.

Capacité : 32 litres / minute.

POMPE DE CALE MANUELLE

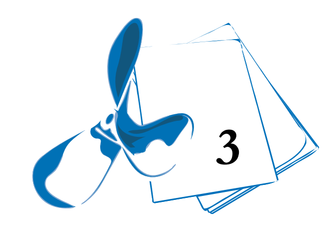
La pompe de cale manuelle est située dans le cockpit.

Le bras de manoeuvre de la pompe doit rester accessible en toute circonstance.

Capacité : 40,5 litres / minute.

PRÉCAUTIONS DE SÉCURITÉ

Nettoyer les points ou crépines d'aspiration des pompes des débris qui pourraient les obstruer. Si les cloisons étanches isolant les pics avant et arrière sont munies de vannes, celles-ci doivent être maintenues fermées en temps normal et ouvertes uniquement pour vidanger l'eau dans la cale principale.



COQUE

CONSTRUCTION

ENTRETIEN DE LA COQUE

CARÉNAGE

NOTICE DE RÉPARATION DU GEL-COAT



CONSTRUCTION

Votre bateau est construit en stratifié polyester.

Le varangage stratifié à la coque répartit les efforts sur toute la surface du fond.

Le pont est en sandwich balsa avec inserts en bois dur aux emplacements des pièces d'accastillage.

La liaison pont-coque est réalisée par un collage mastic polyuréthanne et renforcée par la fixation du liston.

ENTRETIEN DE LA COQUE

Les matériaux et les équipements de votre bateau ont été sélectionnés pour leur niveau de qualité et leurs performances, mais aussi pour leur facilité d'entretien. Il conviendra néanmoins d'assurer un minimum d'entretien pour protéger votre bateau des agressions extérieures (sel, soleil, électrolyse etc.).

Nettoyer votre bateau à terre de préférence.

Utiliser le moins possible d'agents de nettoyage.

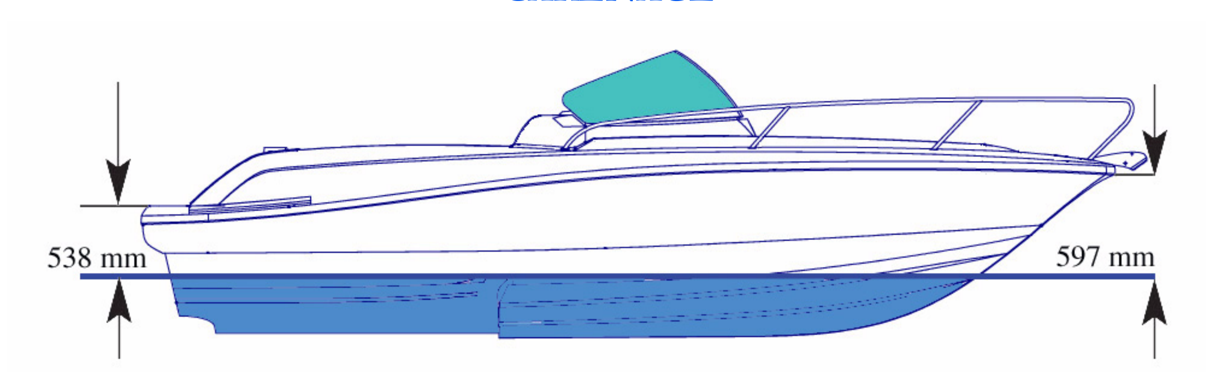
Ne pas utiliser de solvants ou d'agents détergents agressifs (voir page suivante).

Ne pas rejeter de produit de nettoyage dans l'eau.

PRÉCAUTION

L'emploi du nettoyeur à haute pression est fortement déconseillé.
L'emploi de l'eau chaude ou de la vapeur est à proscrire.

CARÉNAGE



Surface anti-fouling (sous le redan) : 13,2 m^2 - (Les mesures s'entendent "bateau charge maximale")

PRÉCAUTION

- Consulter la capitainerie pour prendre connaissance des conditions d'utilisation de l'eau et de l'aire d'entretien pour nettoyer votre bateau.
- Il est nécessaire de se rapprocher de votre concessionnaire en ce qui concerne les réparations de gel-coat.

PRÉCAUTION

- Lors de l'application de l'anti-fouling, ne pas recouvrir les capteurs d'instrumentation électronique, ni les anodes.

RECOMMANDATION

- Lors du carénage, vérifier les anodes sur les embases moteur.
- Voir chapitre "Motorisation".

La carène de votre bateau devra être recouverte d'une peinture anti-fouling qui empêchera la végétation marine d'y adhérer.

La nature de l'eau où évolue le bateau déterminera le choix de l'anti-fouling ainsi que la fréquence de carénages. N'hésitez pas à prendre conseil auprès de vos professionnels.

Se reporter au chapitre 10 pour les procédures de mise à l'eau.

Avant l'application de l'anti-fouling, ne jamais :

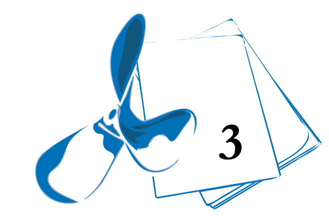
- Faire de sablage.
- Employer des solvants autres que l'alcool éthylique.
- Utiliser de détergents sous pression.
- Utiliser des grattoirs.
- Effectuer des ponçages autres que par une légère abrasion à la main avec un papier à l'eau de grain 400 ou plus (lors de la première application).

Si un nettoyage de l'anti-fouling doit se faire au jet à haute pression :

- La température de l'eau sera maximum de 15 °C.
- La pression maximale du jet sera de 150 bars.
- La distance minimale entre la buse et la coque sera de 10 centimètres.

Respectez scrupuleusement les préconisations du fournisseur lors de l'application de l'anti-fouling.

Toutes ces opérations de carénage pourront être effectuées par votre concessionnaire.



NOTICE DE RÉPARATION DU GEL-COAT

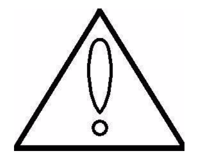
PROPORTIONS

Nos produits sont accélérés, il suffit d'ajouter le catalyseur (liquide incolore). La proportion la plus courante est de 2 %.

La prise en gel (temps de travail) est d'environ 1/2 h, le durcissement est d'environ 10 h.

MISE EN OEUVRE

- Pour boucher un trou de bulle ou une éraflure, poncer et nettoyer la surface à l'acétone.
- Préparer la quantité de gel-coat nécessaire, sur une plaque de verre de préférence.
- Avec une spatule ou une pointe, appliquer le produit en une couche suffisamment épaisse pour permettre un ponçage ultérieur.
- Pour égaliser les petites retouches sur surfaces lisses, coller sur le gel-coat frais un scotch (ou mieux, un mylar).
- Décoller le scotch après durcissement.
- Pour obtenir une finition très brillante, poncer très fin, à l'abrasif à l'eau et lustrer.



AVERTISSEMENT

Pour bien réussir vos travaux, respecter les conditions suivantes :

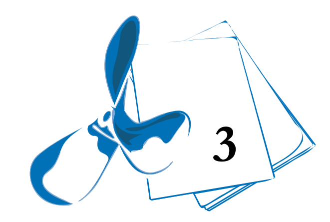
- Temps sec.
- Température entre 15° C et 25° C.



DANGER

Le catalyseur est un produit dangereux :

- Ne pas laisser à la portée des enfants.
- Ne pas mettre en contact avec la peau et les muqueuses.
- Se laver à l'eau savonneuse et se rincer abondamment.



STOCKAGE

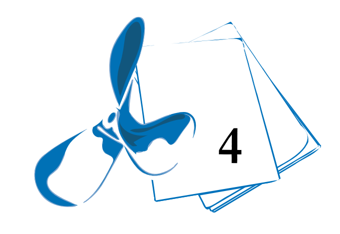
Pour une bonne conservation, stocker les composants dans un endroit frais, à l'abri de l'humidité et de la lumière.

Conserver les composants 6 mois au maximum.

Les polyesters sont inflammables, prendre les précautions d'usage.

NETTOYAGE DES OUTILS

Pour tout nettoyage des outils, utiliser de l'acétone.



PONT

NAVIGATION

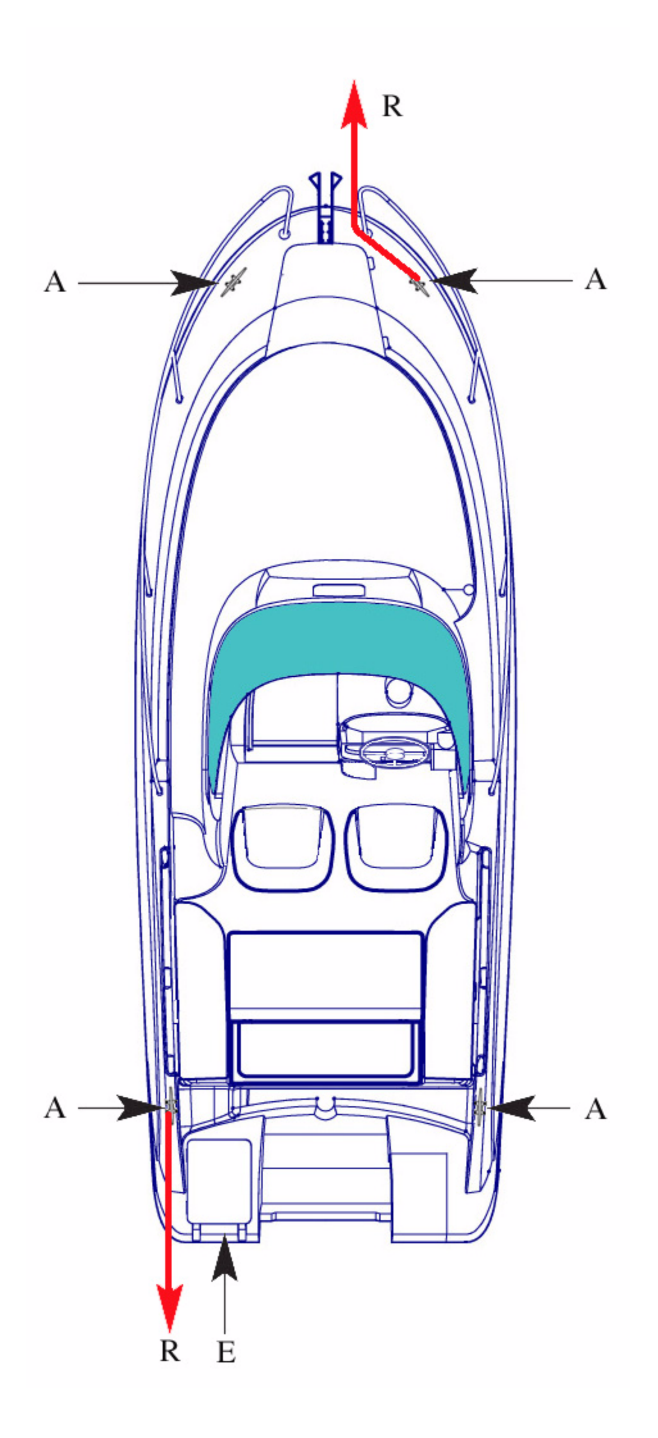
AMARRAGE

REMORQUAGE

MOUILLAGE

ENTRETIEN DU PONT

PLAN DE PONT



A - Taquets d'amarrage

R - Remorquage

E - Échelle de bain





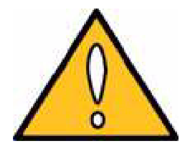
DANGER

Porter son gilet de sauvetage.
Par gros temps, porter son harnais de sécurité et s'attacher au bateau.
En navigation, fermer et verrouiller la ou les portes d'accès à la jupe arrière

AMARRAGE

Pour les manoeuvres d'amarrage, le bateau doit disposer d'aussières en quantité et dimensions suffisantes et adaptées à l'environnement.

- Manoeuvrer toujours au moteur.
- Tenir compte du courant et du vent pour les manoeuvres.
- Protéger au maximum le bateau avec des pare battages de bonnes dimensions.
- Conserver toujours les amarres claires et à poste.
- Manoeuvrer à vitesse réduite.



DANGER

Ne pas chercher à arrêter le bateau à l'aide du pied, de la main ou d'une gaffe.

APRÈS L'AMARRAGE

- Protéger les aussières du ragage à l'aide de fourreaux plastique.
- Tenir compte le cas échéant des variations de hauteur d'eau.

REMORQUAGE

REMORQUEUR

- Effectuer les remorquages à vitesse réduite et en évitant les à-coups.
- Rester particulièrement vigilant lors des envois ou des réceptions de bout de remorquage (risque de prise de bout dans l'hélice).

NOTA : La stabilité peut être réduite lorsqu'on remorque un bateau.

REMORQUÉ

Rester à la barre en veillant à ne pas s'écarter du sillage du remorqueur.

Un remorquage inapproprié peut endommager votre bateau, ne pas remorquer à une vitesse supérieure à 6 noeuds.

MOUILLAGE

En règle générale, mouiller au minimum 3 fois la profondeur d'eau.

- Mettre le bateau bout au vent et sans vitesse.
- Laisser filer la chaîne en reculant lentement.
- Assurer le câblot sur le taquet.

PRÉCAUTION

Avant d'établir un mouillage, vérifier la profondeur, la force du courant et la nature des fonds.

MOUILLAGE ARRIÈRE

Les manoeuvres de mouillage arrière s'effectuent moteur débrayé.

- Amarrer le câblot sur le taquet d'amarrage à la longueur souhaitée.
- Laisser filer le mouillage lentement.
- Prendre garde de ne pas endommager hélice ou safran.

ENTRETIEN

RECOMMANDATION

Rincer la ligne de mouillage à l'eau douce après chaque sortie en mer.



Nettoyer votre bateau à terre de préférence.

Utiliser le moins possible d'agents de nettoyage.

Ne pas utiliser de solvants ou d'agents détergents agressifs (Se reporter au chapitre 3 "Coque").

Ne pas rejeter de produit de nettoyage dans l'eau.

Brosser régulièrement le pont à l'aide d'un dégraissant-shampooing et à l'eau douce.

CONSEIL : N'utiliser que des produits du type de ceux qui sont contenus dans la valise d'entretien livrée avec le bateau.

ACCASTILLAGE

- Rincer abondamment à l'eau douce tous vos équipements.
- Nettoyer et polir avec le "Rénovateur chrome et inox Jeanneau" (fourni dans la valise d'entretien) les aciers inoxydables qui présentent des petites piqûres ou alvéoles d'oxydation.

BOISERIES EXTÉRIEURES

Nettoyer régulièrement les boiseries à l'eau douce et à l'aide d'une éponge (si besoin, ajouter un savon non agressif).

PLEXIGLAS

- Rincer le plexiglas à l'eau douce.
- Lustrer avec un chiffon doux imprégné d'huile de paraffine.
- Utiliser une pâte à polir pour les rayures.

SELLERIE EXTÉRIEURE

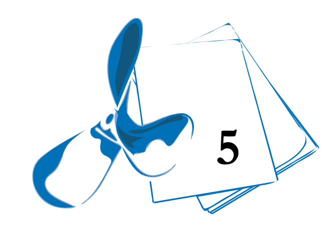
Rentrer la sellerie amovible (nettoyée à l'eau savonneuse puis séchée) lorsque le bateau est inoccupé.

INOX

Un inox n'est pas inaltérable et demande un minimum d'entretien :

- Privilégier des outils chromés pour toute manipulation sur l'inox.
- Reconstituer régulièrement le film protecteur avec une pâte à passiver (consulter votre concessionnaire).

> **PRÉCAUTION**
> Ne pas utiliser de solvant, alcool, acétone sur le plexiglas.



PLOMBERIE

REMPLISSAGE DU RÉSERVOIR D'EAU

CIRCUIT D'EAU DOUCE

CIRCUIT D'EAU D'ÉVACUATION

PLANS EN FIN DE MANUEL

REMPLISSAGE DU RÉSERVOIR D'EAU

Pour prévenir toute erreur de manipulation, ne pas effectuer les remplissages d'eau et de carburant en même temps.

Lors des remplissages, éviter toute manutention de produit polluant à proximité des nables.

Ouvrir et fermer les bouchons de nable à l'aide de la clé appropriée.

Vérifier l'état des joints des bouchons de nable lors du remplissage.

Ne jamais enfoncer le tuyau de remplissage d'eau profondément dans le circuit afin d'éviter toute surpression dans les circuits.

ENTRETIEN

RECOMMANDATION

- Surveiller la qualité de l'eau pour le remplissage. Vérifier si l'eau est potable.
- Il est possible de stériliser le réservoir à l'aide d'une pastille de clonazone (vente en pharmacie).
- En cas d'inactivité prolongée, purifier réservoir et canalisations avec de l'acide acétique (ou du vinaigre blanc).
- Ne pas utiliser de produits à base de chlore.
- Pour l'hivernage, consulter le chapitre 9.

NOTA : La capacité du ou des réservoirs d'eau douce indiquée en page "Caractéristiques" peut ne pas être totalement utilisable en fonction de l'assiette et du chargement du bateau.

CIRCUIT D'EAU DOUCE

.

PRÉCAUTION

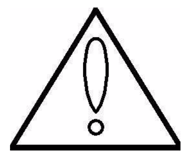
- Ne jamais faire fonctionner l'appareillage de circuit d'eau lorsque le réservoir est vide (risque de détérioration du matériel électrique).
- Surveiller l'état du filtre à eau (voir les prescriptions du constructeur).

CIRCUIT D'EAU D'ÉVACUATION

ENTRETIEN

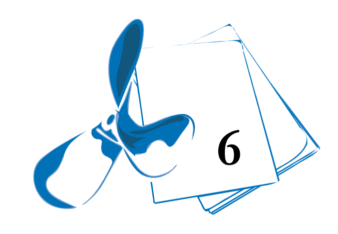
RECOMMANDATION

- Vérifier visuellement le débit des pompes à eau.
- Contrôler le serrage des colliers et des raccords de tuyauterie souple.
- Surveiller l'état des joints.
- S'assurer périodiquement de la parfaite propreté de la cale.
- Couper immédiatement le circuit électrique dans le cas où une pompe fonctionne alors que toutes les alimentations en eau sont fermées.
- Contrôler le circuit d'eau et neutraliser la panne.



AVERTISSEMENT

Le système de pompe de cale n'est pas conçu pour assurer la flottabilité du bateau en cas d'avarie.
Le système de pompe de cale est destiné à vider l'eau provenant d'embruns ou de fuites, mais absolument pas d'une brèche dans la coque résultant d'une avarie.



CIRCUITS ÉLECTRIQUES

COUPE BATTERIE

BATTERIE

FONCTIONNEMENT

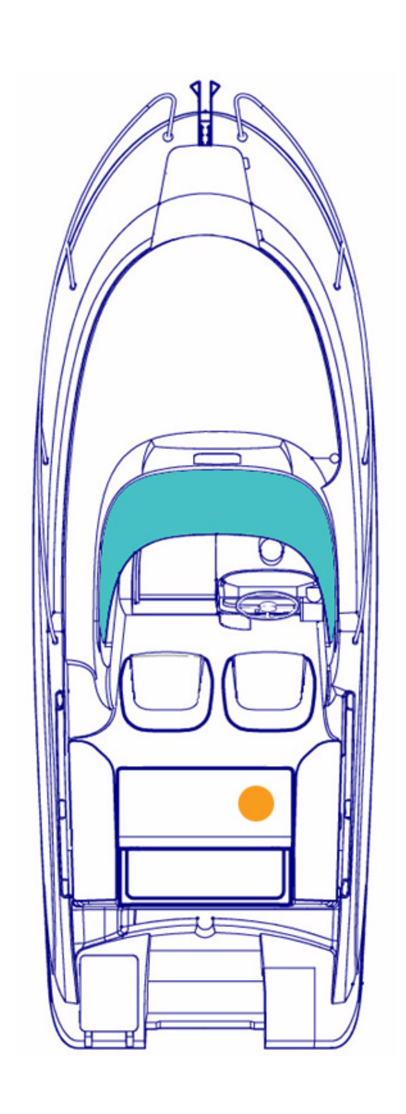
PRISE DE QUAI

ÉLECTRONIQUE

PLANS ET SCHÉMAS (EN FIN DE MANUEL)

COUPE BATTERIE



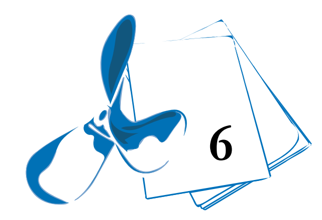


DANGER

Risque d'incendie ou d'explosion pouvant résulter d'une mauvaise utilisation des systèmes en courant continu.

AVERTISSEMENT

- Ne jamais travailler sur une installation électrique sous tension.
- Ne pas toucher les terminaux des batteries, risque de choc électrique.



COUPE BATTERIE

L'électricité de bord est en 12 V continu.

Effectuer la mise sous tension en tournant le coupe-batterie.

PRÉCAUTION

Fermer le coupe-batterie lorsque le bateau est inoccupé.

BATTERIE

La charge de la batterie s'effectue au moyen de l'alternateur accouplé au moteur.

PRÉCAUTION

Ne jamais faire tourner le moteur avec le circuit de charge de batterie débranché (risque de destruction de l'alternateur).

Maintenir la batterie en état de charge suffisante (indispensable pour lui assurer une durée de vie correcte).

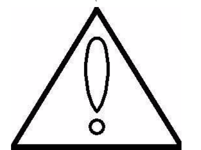
Ne jamais décharger la batterie au-delà de 70 % de la capacité nominale.

Afin de commencer la navigation avec une batterie correctement chargée, profiter des séjours à quai pour utiliser le chargeur.

.ENTRETIEN

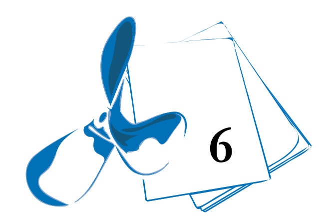
RECOMMANDATION

- Maintenir la batterie propre et sèche pour éviter les risques d'usure prématurée.
- Vérifier périodiquement le niveau de l'électrolyte. Rajouter au besoin de l'eau distillée.
- Faire contrôler le degré d'acidité de la batterie après une longue période de non utilisation.
- Serrer et entretenir les cosses sur bornes en les graissant régulièrement.
- Débrancher et déposer la batterie pour l'hivernage ou pour de longues périodes d'inactivité.



AVERTISSEMENT

- Manipuler la batterie avec précaution (se reporter aux prescriptions du constructeur).
- En cas de projection d'électrolyte, rincer abondamment la partie du corps entrée en contact.
- Consulter un médecin.



FONCTIONNEMENT

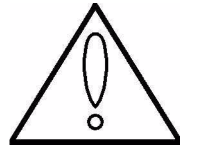
Le tableau de connexions électriques est sans entretien courant.

PRÉCAUTION

Ne jamais laisser le navire sans surveillance lorsque l'installation électrique est sous tension (exception faite des équipements de sécurité branchés directement sur la batterie et protégés par un disjoncteur).

Dans le cas où un appareil électrique n'est pas alimenté, vérifier :

- L'alimentation générale (batterie, coupe-batterie).
- Les interrupteurs et disjoncteurs placés sur la ligne.
- L'appareillage électrique concerné.



AVERTISSEMENT

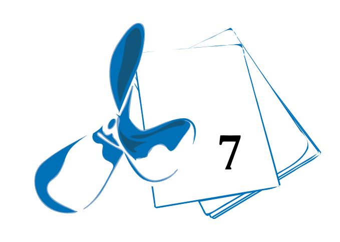
Ne jamais travailler sur une installation électrique sous tension.

PRÉCAUTION

- Ne jamais modifier une installation et des schémas pertinents par vous-même.
- Faire exécuter toute modification électrique par un technicien qualifié en électricité marine.
- Ne jamais changer la capacité de rupture (ampérage) des disjoncteurs contre les surintensités.
- Ne jamais installer ou remplacer les appareils (ou tout matériel électrique) par des composants excédant la capacité (l'ampérage) du circuit (Watt pour les ampoules).

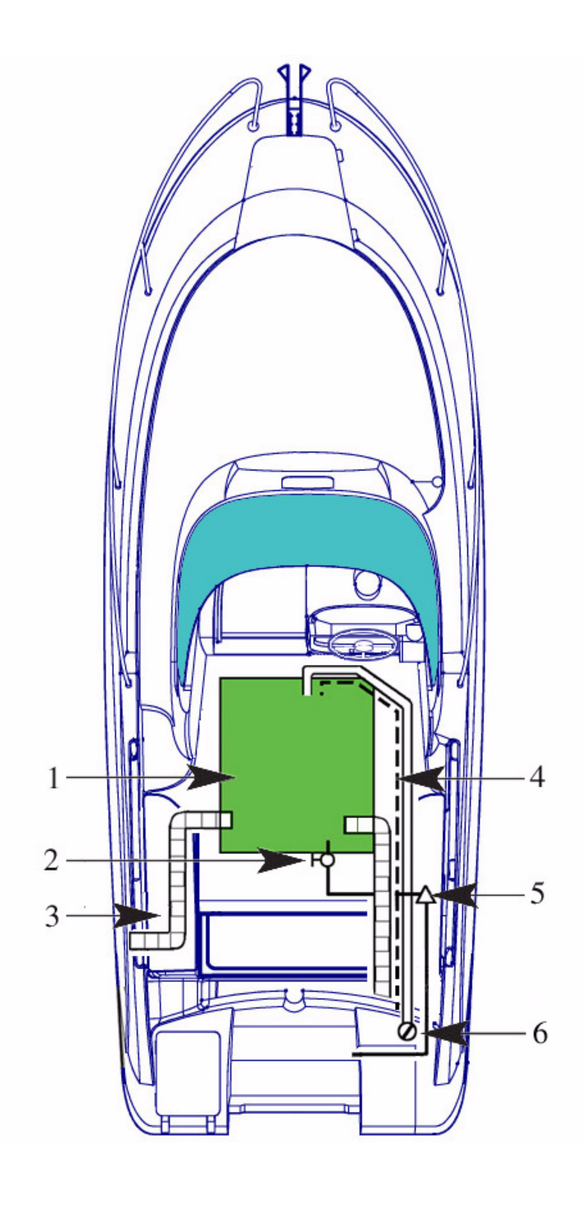
ÉLECTRONIQUE

Ne pas placer d'instruments ou répétiteurs électroniques à moins de 1,50 m des hauts-parleurs de l'installation radio.

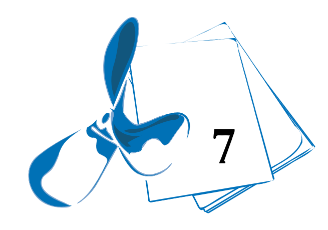


MOTORISATION

INSTALLATION MOTEUR



1. Réservoir
2. Vannes d'alimentation moteur
3. Aération compartiment réservoir
4. Évent du réservoir
5. Filtres décanteurs
6. Tuyau et nable de remplissage carburant



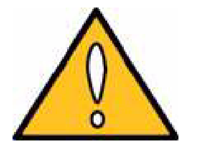
Votre concessionnaire JEANNEAU est à votre disposition pour vous conseiller sur les possibilités de motorisation de votre Cap Camarat et pour en assurer l'installation et l'entretien.

RÉSERVOIRS DE CARBURANT

REMPLISSAGE

Prendre les précautions générales précisées au chapitre 5 concernant le remplissage du réservoir d'eau.

Remplir le réservoir de carburant en utilisant le nable. Afin de préserver le pont d'éventuelles projections de carburant, mouiller le pourtour du nable avec de l'eau de mer avant de retirer le bouchon. En cas de projections, rincer le pont abondamment (bouchon de nable en place).



DANGER

Arrêter le moteur et éteindre les cigarettes pendant le remplissage du réservoir de carburant.

S'assurer que les ouvertures de ventilation des compartiments moteur (et générateur si installé) soient bien dégagées.

Le niveau de carburant est transmis par la jauge à l'indicateur situé sur le tableau moteur.

ENTRETIEN

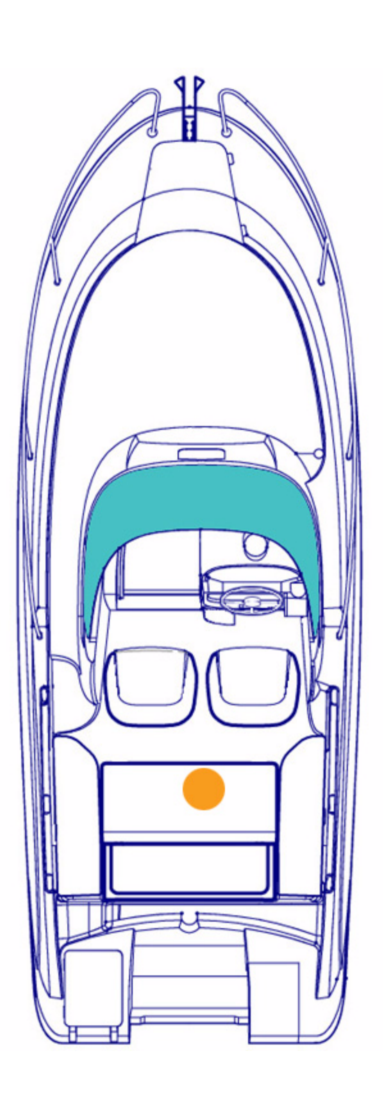
RECOMMANDATION

- Veiller périodiquement au bon état du joint torique du nable de remplissage (pour éviter les entrées d'eau).
- Ne pas fermer le robinet de carburant entre chaque utilisation (sauf absence prolongée).
- Tenir le réservoir le plus plein possible (pour éviter la condensation).
- Tous les 5 ans, nettoyer le réservoir des boues qui peuvent s'y déposer.
- Ne pas utiliser de produits à base de chlore (risque d'altération de la qualité de l'inox des réservoirs).
- Vérifier annuellement l'état du circuit de carburant (tuyau, vannes etc.).
- Faire intervenir un professionnel pour les travaux sur les parties endommagées du circuit de carburant.

NOTA : La capacité du ou des réservoirs de carburant indiquée en page "Caractéristiques" peut ne pas être totalement utilisable en fonction de l'assiette et du chargement du bateau. Conserver toujours une réserve de 20 % de carburant.

VANNE DE FUEL





FILTRE À CARBURANT

Les problèmes de fonctionnement du moteur peuvent avoir différentes origines, dont le manque de propreté du carburant. La pompe à injection peut être rapidement mise hors d'usage par la présence d'eau.

L'eau provient soit de la condensation provoquée par un réservoir tenu insuffisamment rempli, soit par un nable de remplissage mal fermé ou ayant un joint détérioré.

Afin de prévenir toute infiltration d'eau, le carburant passe au travers de deux filtres :

- Un filtre fait partie intégrante du moteur, son rôle est de filtrer le carburant très finement. Pour toute intervention et fréquence de changements, se reporter à la notice moteur.
- Le second filtre est situé sur la canalisation reliant le réservoir au moteur, avec un rôle de décanteur d'eau et de préfiltre.

Changer le préfiltre au moins une fois par an.

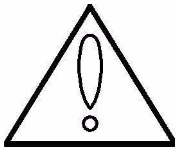
VANNE DE SECTIONNEMENT DU CIRCUIT DE FUEL

Pour les procédures en cas d'incendie, se reporter au chapitre 2.



DANGER

Ne jamais obstruer la vanne de carburant.



AVERTISSEMENT

La capacité nominale des réservoirs ne peut être totalement utilisable en fonction de l'assiette et du chargement du bateau. Il est recommandé de conserver une réserve de 20%.

MOTEUR

RECOMMANDATION

Lire attentivement la notice fournie avec le bateau.

La notice vous donne des explications détaillées sur le fonctionnement du moteur et toutes les opérations permettant d'en faire bon usage.

PRÉCAUTION

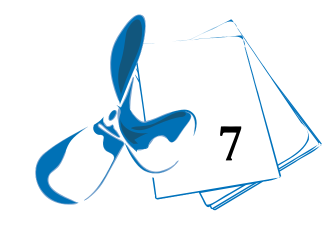
- Ne jamais faire tourner le moteur le bateau étant à sec.
- Ne pas attendre que les réserves carburant soient presque épuisées pour faire le plein (risque de désamorçage du circuit de carburant).
- S'assurer d'avoir assez de carburant avant de sortir en mer

ENTRETIEN

PRÉCAUTION

Se reporter à la notice du constructeur fournie avec le bateau.
Faire vérifier et entretenir l'ensemble du système de propulsion et de direction par un professionnel.
Veiller à tout risque d'épendage d'huile et carburant.
Surveiller la couleur des gaz d'échappement.

VISIBILITÉ AU NIVEAU DU POSTE DE PILOTAGE



Les règles internationales pour prévenir les abordages en mer (COLREG) et les règles de route imposent une surveillance correcte en permanence et le respect de la priorité.

S'assurer qu'aucun autre navire ne se trouve sur votre route.

La visibilité à partir du poste de pilotage peut être obstruée dans les conditions suivantes :

- Angle d'inclinaison du moteur et angle de planning.
- Transition du mode "déplacement" au mode "planning".
- Chargement et distribution de la charge.
- Conditions de mer, pluie, embruns, brouillard ou obscurité.
- Lumières à l'intérieur du navire.
- Personnes et équipements amovibles situés dans le champ de visibilité du barreur.

TABLEAU DE BORD / LEVIER DE COMMANDE

Le tableau de bord rassemble toutes les fonctions de contrôle du moteur et ne nécessite pas de précaution particulière (voir notice du moteur).

Vérifier les câbles d'embrayage et d'accélérateur (graisser les embouts et les chapes).

NAVIGATION

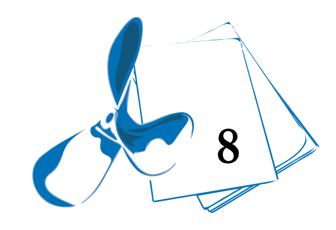
RECOMMANDATION

- Au moteur, éviter de faire du bruit et du clapot à proximité des autres usagers.
- Respecter les limitations de vitesse.



DANGER

La conduite d'un bateau fortement motorisé, muni de commandes électriques et de direction assistée est très sensible et requiert une vigilance particulière.



MISE À L'EAU

RECOMMANDATIONS DE MISE À L'EAU

RECOMMANDATIONS DE MISE À L'EAU

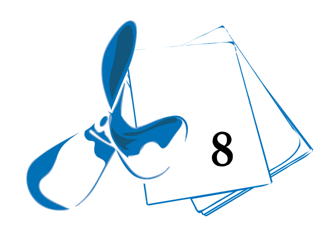
La première mise en service de votre bateau JEANNEAU exige beaucoup de compétences et de soins. La qualité de réalisation des opérations de mise en service conditionne le bon fonctionnement ultérieur de l'ensemble des équipements de votre bateau.

Pour prétendre bénéficier de la garantie en cas de défaillance de certains matériels, la première mise à l'eau et les premiers essais des divers équipements doivent être effectués par votre concessionnaire ou agent JEANNEAU.

Si vous deviez procéder ultérieurement aux opérations de mise à l'eau vous-même, il conviendrait de prendre les précautions suivantes :

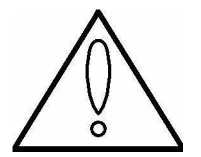
AVANT LA MISE À L'EAU

- Prévoir éventuellement la mise en place des pieds de sondeur et de speedomètre si votre bateau doit être équipé de ces appareils.
- Contrôler le moteur (Se reporter au livret d'entretien moteur).
- Étancher impérativement tous les accessoires optionnels à l'aide de pâte.
- Rentrer le speedomètre dans son logement (risque de détérioration par les sangles de levage).



GRUTAGE

- Installer une amarre avant, une amarre arrière et des pare-battages.
- Au moment du grutage, vérifier que les sangles ne portent sur aucun appareil (sondeur, speedomètre etc.).
- Repérer la position des sangles à l'aide d'adhésif sur le liston. La position des sangles vous sera utile lors du grutage pour une mise à l'eau ultérieure.
- Le crochet de grue sera équipé d'un portique ou d'un système écarteur portant deux sangles. Les sangles ne doivent pas être accrochées directement au crochet, car ceci provoquerait des efforts de compression anormaux sur la coque.
- Effectuer le grutage en douceur. Contrôler le mouvement du bateau à l'aide des amarres.



AVERTISSEMENT

Ne pas rester à bord ni sous le bateau pendant le grutage.

APRÈS LA MISE À L'EAU

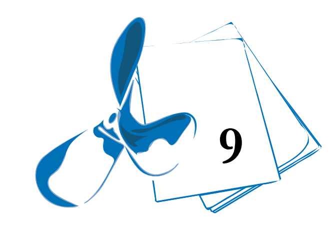
- Vérifier l'étanchéité des pieds de sondeur et speedomètre s'il y a lieu..
- Avant de démarrer le moteur, se reporter au chapitre 7 "Motorisation".



HIVERNAGE

DÉSARMEMENT

PROTECTION ET ENTRETIEN



DÉSARMEMENT

- Débarquer tous les documents de bord, les cordages non utiles à l'amarrage, les ustensiles de cuisine, les vivres, les vêtements, le matériel de sécurité, la batterie de bord.
- Refaire le marquage sur le matériel de sécurité, vérifier les dates de péremption, faire réviser le canot de survie.
- Profiter du désarmement pour procéder à un inventaire complet du matériel.

PROTECTION ET ENTRETIEN

INTÉRIEUR

- Vidanger toutes les canalisations d'eau douce et les rincer à l'eau vinaigrée (ne pas utiliser de produit à base de chlore).
- Rentrer les têtes de sondeur et de speedomètre.
- Installer dans le carré un déshumidificateur d'atmosphère en laissant les portes des cabines et des rangements ouvertes (placards, glacières).
- Obturer au maximum les entrées d'air.
- Aérer longuement les coussins avant de les remettre dans le bateau en les disposant sur le côté afin de limiter les surfaces de contact.

EXTÉRIEUR

- Rincer abondamment la coque et le pont.
- Graisser toutes les pièces mécaniques et mobiles (verrous, charnières, serrures etc.).
- Empêcher tout raguage de cordages et d'amarres.
- Protéger au maximum le bateau avec des défenses.
- S'assurer du bon amarrage du bateau.
- Rentrer la sellerie amovible (nettoyée à l'eau savonneuse puis séchée) lorsque le bateau est inoccupé.

L'ensemble de ces préconisations ne constitue pas une liste exhaustive. Votre concessionnaire saura vous conseiller et s'occuper de l'entretien technique de votre bateau.

MOTEUR

La mise en hivernage du moteur relève de la compétence d'un professionnel. Selon l'emplacement du bateau, à flot ou à terre, la mise en hivernage est différente.

Se reporter à la notice du motoriste pour tout ce qui concerne le moteur.

Charte pour la mer et les rivières

L'eau est un milieu vivant, fragile.
C'est aussi une ressource précieuse.

Pour protéger ce milieu,

- Je respecte la mer et les rivières, je n'aborde pas les sites protégés, je limite ma pêche aux espèces et tailles autorisées, j'observe les animaux sans les toucher ni les déranger.

- Avant de mouiller, je m'informe de la nature du fond pour éviter sa dégradation. De préférence, j'utilise les bouées d'amarrage.

- Je dépose mes déchets ménagers dans les containers et mes déchets toxiques, solides et liquides à la déchetterie portuaire.

- J'utilise les installations sanitaires portuaires. Je vidange mon bac à eaux noires dans les stations de pompage. J'utilise les produits détergents les plus respectueux de l'environnement.

- Je m'assure que toute opération d'entretien (bateau, matériel, équipement) est effectuée dans le respect de l'environnement. Je manipule avec précaution tous les liquides susceptibles de polluer lors de leur transvasement.

Décembre 1999

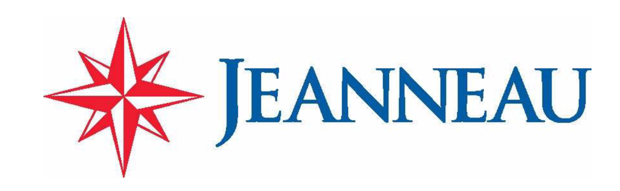








Notes personnelles



JEANNEAU (Établissement de la société SPBI)
BP 529 - 85505 LES HERBIERS cedex - FRANCE
Tel. (33) 02 51 64 20 20 - Fax (33) 02 51 67 37 65
Internet : http://www.jeanneau.com(fr).

